



MENTION D'INFORMATION

Dans le cadre des recours préalables formés par les ressortissants de la CNMSS à l'encontre d'une décision défavorable de la CNMSS et de la suite contentieuse éventuelle réservée à ces dossiers, la CNMSS met en œuvre un traitement de données à caractère personnel afin d'assurer la gestion dématérialisée de ces dossiers et de suivre l'état de leur avancement.

La licéité de ce traitement est fondée sur l'exécution de la mission de service public de la CNMSS définie par l'article L.713-20 du Code de la sécurité sociale.

1 **Quelles sont les personnes concernées par ce traitement ?**

Les assurés affiliés au régime militaire, leurs ayants-droit et les professionnels de santé subrogés dans leurs droits dans le cadre de la dispense d'avance de leurs frais de santé ayant contesté le refus de prise en charge d'une prestation légale de l'assurance maladie-maternité notifiée à leur encontre par la CNMSS.

2 **À quoi servent vos données ?**

La CNMSS utilise les données personnelles strictement nécessaires afin de traiter votre réclamation et d'assurer le suivi de votre dossier.

3 **Quelles sont les données utilisées ?**

- Les données permettant d'identifier : l'assuré concerné (NIR), l'état-civil du requérant s'il ne s'agit pas de l'assuré, le cas échéant, le numéro d'identification du professionnel de santé au fichier national des professionnels de santé et sa spécialité ;
- Les données relatives au litige (montant du litige, thème concerné par le recours, issue du recours, motif en cas d'avis favorable, recours contentieux devant une juridiction, juridiction compétente, nom et coordonnées de l'avocat mandaté par la CNMSS) .

4 **Qui a accès à vos données ?**

Seuls les agents de la CNMSS, soumis au secret professionnel et strictement habilités, peuvent accéder à vos données pour traiter votre réclamation dans le cadre des missions qui leur ont été confiées.

5 **Combien de temps sont conservées vos données ?**

Les données sont conservées durant 3 ans au maximum après la clôture de l'instruction du dossier amiable ou après l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux.

6 **Comment exercer vos droits sur vos données personnelles ?**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et les faire rectifier, conformément aux dispositions du Règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Le droit à l'effacement et le droit d'opposition ne s'appliquent pas à ce traitement pour lequel l'Assurance Maladie dispose d'un motif légitime afin de mener sa mission de service public et défendre ses intérêts.

Vos droits d'accès et de rectification s'exercent auprès du directeur de la CNMSS soit en contactant le délégué à la protection des données (DPD) de l'établissement via le formulaire prévu à cet effet sur le site internet cnmss.fr.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) 3, place de Fontenoy – TSA – 80715 – 75334 Paris Cedex 07